



BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 31

JANVIER ∞ FEVRIER ∞ MARS 2007

- ◆ **CONSEILS MUNICIPAUX des 20 décembre 2006, 24 janvier et 21 février 2007**
- ◆ **INFORMATIONS DIVERSES**
- ◆ **UN PEU D'HISTOIRE**
- ◆ **MANIFESTATIONS**



L'information en permanence sur www.cunac.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2006

➤ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les modifications budgétaires nécessaires aux 3 opérations suivantes :

- ➔ Règlement d'une subvention exceptionnelle de 236 € au *Comité d'Animations de Cunac*.
- ➔ Règlement d'une subvention exceptionnelle de 184 € à l'Association « *Loisirs Créatifs Cunacois* » correspondant au montant du droit de place encaissé lors du marché de Noël.
- ➔ Règlement des charges sur les rémunérations du personnel pour le mois de décembre 2006.

➤ NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite au décès de Monsieur Georges Cabot, membre titulaire et afin d'être en conformité

avec l'Article 22 du Code des marchés publics, il convient de revoir la composition de la Commission d'Appel d'Offres après avoir annulé la délibération n° 62/2006 en date du 15 novembre 2006.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide la composition suivante :

- ➔ Membres Titulaires : BEAUDA Jacques, FONTES Michel, PAGES Claude.
- ➔ Membres Suppléants : BEAUCOURT Thérèse, CAYRE Françoise.

➤ CESSIION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA COMMUNE

➔ **Terrain PUEL situé « Résidence du Parc »**
Par délibération du Conseil municipal du 24 février 2000, une procédure avait été engagée, en vue de la rétrocession à la commune, par la famille PUEL, de la voirie du lotissement de la *Résidence du Parc*, afin que cette voirie rentre

dans le domaine public. Cette opération nécessite une enquête publique. Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord pour que cette voirie rentre dans le domaine public.

➔ Terrain PUEL situé à « la Canaque »

De même, la procédure précédente concernait la cession à la commune, par la famille PUEL, de parcelles d'une contenance totale de 24 353 m², situées au lieu-dit « la Canaque », et cédées pour l'euro symbolique au titre d'espaces verts.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la cession de ces parcelles à la commune et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants.

↻ CONVENTION A.T.E.S.A.T. (Aide Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander le renouvellement du bénéfice de l'assistance de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat et de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat (DDE) pour un coût annuel de 517,69 €. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord.

↻ TARIFS COMMUNAUX 2007

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré, décide de maintenir les différents tarifs de 2006 ainsi que le droit de place du taxi. Les tarifs de la cantine et de la garderie seront revus au mois de mai.

↻ DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES

Monsieur le Maire propose de créer 3 noms de rues d'une part pour le lotissement « Les Chênes » et d'autre part pour le lotissement « Les 2 chênes ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

➔ de maintenir la dénomination *ALLÉE DES SITELLES*, pour la voie allant de la Route d'Albi à la Route Vieille de Montplaisir et reliant l'actuel Lotissement des Sittelles aux deux futurs lotissements, « Les Chênes » et « Les 2 chênes ».

➔ de nommer les 2 voies intérieures du lotissement « Les Chênes » :

☞ RUE DES PIVERTS (côté Nord),

☞ RUE DES ALOUETTES (côté Sud),

➔ de nommer la voie intérieure du lotissement « Les 2 Chênes » :

☞ RUE DES LORIOTS.

↻ QUESTIONS DIVERSES

➔ Point sur les travaux

Jacques BEAUDA effectue un tour d'horizon des chantiers en cours.

☞ L'espace Associatif est terminé.

☞ Ecole : crépi réparé, peinture du préau prévue pendant les vacances.

☞ Les travaux du carrefour du Vialar vont reprendre en janvier.

☞ Les travaux du bar sont en cours et un compteur d'eau individuel sera installé.

☞ Pose d'un socle pour les poubelles à la Font del Puech.

➔ Panneaux d'information dans la commune

Michel DUMAZEAU présente la proposition de la société Créa Concept THB, spécialiste des panneaux publicitaires pour la mise en place de panneaux d'information dans la commune.

Le financement serait entièrement assuré par la publicité apposée sur un espace partenaire.

La commune pourrait avoir 4 panneaux à 4 emplacements judicieux. Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers sur cette proposition d'installer des panneaux d'information.

Après réflexion, le Conseil charge Michel DUMAZEAU d'obtenir des informations complémentaires concernant l'engagement de la commune, la convention à signer, la propriété des panneaux, ainsi que la possibilité de faire réaliser le plan de la commune par Créa Concept THB.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2007

↻ RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) 2006

Nicole CABASSOT, membre de cette commission de la C2A, donne lecture et commente au Conseil municipal le rapport annuel de la CLECT qui fait état des différentes charges transférées des communes vers la C2A.

Le Conseil adopte sans réserve ce rapport.

➤ MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA SIXIEME CLASSE DE L'ECOLE

Suite à la modification du montant de la subvention du Conseil Général, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

	Plan initial	Nouveau plan
Subvention Conseil Général	16 200 €	20 000 €
Subvention Région	22 800 €	22 800 €
Financement communal	80 600 €	76 800 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord.

➤ DGE (DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT) 2007

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DGE 2007 pour le financement des travaux de restauration des toitures et du clocher de l'église et la mise en place d'un dispositif de protection contre la foudre.

Le montant global de l'opération s'élève à 72 956 € TTC, le montant de la subvention demandée est de 30 500 €, le solde étant autofinancé par la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à présenter ce dossier auprès de la préfecture.

➤ ITINERAIRES DE RANDONNEE

La C2A a pris la compétence « *Développement des activités de pleine nature par la structuration d'un réseau de chemins de randonnée et de découverte-valorisation du patrimoine de l'agglomération* » (Conseil communautaire du 19/12/2006).

Dans ce cadre-là, le Conseil, après en avoir délibéré :

➔ décide de créer un itinéraire de randonnée sur le territoire communal, dénommé « *Chemin des deux vallons* », d'une longueur de 10 kilomètres ;

➔ approuve son inscription dans le schéma directeur communautaire des chemins de randonnée ;

➔ s'engage à en assurer la pérennité, à le baliser et à l'entretenir ;

➔ s'engage à informer la C2A des éventuelles dégradations sur la signalétique.

Cet itinéraire sera présenté par la C2A au Conseil Général pour demander son inscription

au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ Panneaux d'information dans la commune

Michel DUMAZEAU informe le Conseil des précisions apportées par la société Créa Concept THB, suite aux interrogations formulées lors du précédent conseil municipal. Au vu des réponses apportées, la décision est prise de donner une suite favorable à ce projet.

➔ Point sur les travaux

Jacques BEAUDA effectue un tour d'horizon des chantiers en cours.

☞ travaux au bar : peinture terminée, il reste à réaliser les branchements électriques.

☞ préau de l'école : il reste une couche de peinture à passer.

☞ carrefour du Vialar : le revêtement sera fait, dès que les conditions météorologiques seront favorables (*certainement début du printemps*).

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2007

➤ PLAN DE PREVENTION DU RISQUE « RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES » (P.P.R.R.G.A.)

Sur le plan départemental il y aura un plan unique qui concerne l'ensemble des communes. Un dossier a été transmis par la préfecture le 5 février dernier, il comprend des cartes, une note de présentation et un règlement qui définit les mesures applicables tant pour les nouvelles constructions que pour celles déjà existantes.

L'avis de chaque commune doit être recueilli par les services de l'Etat ; par la suite une enquête publique aura lieu, au cours de laquelle le dossier sera mis à disposition du public en Mairie.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil émet un avis favorable.

➤ PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Par une délibération du Conseil communautaire du 19 février dernier, la C2A a approuvé le PLH pour la période 2007-2012.

Ce programme est désormais soumis aux communes membres pour qu'elles émettent un avis.

Monsieur le Maire expose au Conseil le contenu du dossier qui a été transmis par la C2A : il s'agit d'analyses de l'existant et de perspectives pour les 6 années à venir.

Le PLH énumère une série d'actions à mener parmi lesquelles notamment :

- ➔ nombre de logements sociaux à créer par commune et strates de communes,
- ➔ réhabilitation de logements anciens dans les centres bourg,
- ➔ réhabilitation de logements anciens de la commune d'Albi,
- ➔ soutien technique aux demandes de projets urbains et de ZAC,
- ➔ schéma stratégique de développement urbain,
- ➔ charte communautaire de qualité urbaine et architecturale,
- ➔ réhabilitation/reconstruction du parc des cités HLM,
- ➔ réflexion préalable à la création d'une résidence étudiante.

Le Conseil, émet un avis favorable à ce programme.

🔄 DENOMINATION DE L'ENSEMBLE SPORTIF ET ASSOCIATIF

La tradition républicaine veut que le nom d'un élu, qui disparaît en cours de mandat, soit attribué à un édifice ou une réalisation communale. Le 29 octobre dernier, Georges CABOT nous a quittés, quelques jours avant la réception des travaux de l'Espace Associatif.

Monsieur le Maire propose de donner le nom : « *Espace Sportif et Associatif Georges CABOT* » à l'ensemble situé place de la Grèze et comprenant la Salle de Sports, le stade et l'Espace Associatif.

Le Conseil donne son accord.

🔄 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU FOYER LAÏQUE D'ÉDUCATION PERMANENTE

A la suite du sinistre incendie du mois d'avril 2006, le conseil municipal, par délibération en date du 24/05/2006, avait décidé d'affecter une salle du nouvel Espace Associatif au Foyer Laïque d'Education Permanente en attendant l'éventuelle réhabilitation du local sinistré.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec le Foyer une convention de mise à

disposition, pour début mars 2007, de la salle n° 1 du 1^{er} étage de l'Espace Associatif, d'une superficie de 34,90 m² ainsi que des parties communes du 1^{er} étage. Cette mise à disposition sera faite, à titre gratuit, pour l'usage exclusif des activités de l'association telles que définies dans ses statuts.

La durée de la convention est fixée à 3 ans renouvelables, mais avec une priorité au retour dans les locaux sinistrés, si ceux-ci sont réhabilités pour le Foyer.

🔄 QUESTIONS DIVERSES

➔ **Effondrement d'un bâtiment au Castérou** : à la requête du Tribunal administratif, Monsieur le Maire a rédigé et expédié un mémoire au tribunal.

➔ **Une procédure ordinaire de mise en péril** concernant un bâtiment sis à la Pontésié a été établie.

➔ **Mise à disposition de l'Espace Associatif aux associations** : elle pourra se faire la première semaine d'avril après livraison des équipements.

➔ **Inauguration de l'Espace Associatif** : Michel DUMAZEAU expose l'état du projet porté par une commission mixte temporaire :

☞ Date retenue : samedi 15 septembre 2007.

☞ Tâches listées par la commission : personnes à inviter, réunir les associations (le 8 mars) pour les impliquer dans cette manifestation.

➔ **Dénomination de l'Espace Sportif et Associatif** : la date du samedi 9 juin à 11 h 45 a été retenue pour cette cérémonie.

➔ **Cérémonie de commémoration** du 8 mai 1945 : elle aura lieu le mardi 8 mai à 11 h 30.

➔ **Point sur les travaux** :

☞ Bar : terminé,
☞ Préau école : sera fini cette semaine,
☞ Eglise : rendez-vous le 26 février avec l'association *Compagnons Bâisseurs Midi-Pyrénées*.

➔ **Lotissement « Les 2 chênes »** (*Allée des Sittelles*): le permis de lotir a été délivré.

➔ **Dossier technique amiante** : l'expertise réalisée sur les biens communaux n'a rien noté de dangereux.

→ **Syndicat mixte du Saut du Tarn** : Michel DUMAZEAU, représentant la commune, indique qu'une réunion a eu lieu ce jour ; le budget primitif a été adopté. Une toiture serait à refaire pour un coût de 250 000 €.

INFORMATIONS DIVERSES

🌀 JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION A LA DÉFENSE (filles et garçons) RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS

Les jeunes gens et jeunes filles nés en :

Janvier, février, mars 1991 doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 28 avril 2007**.

Avril, mai, juin 1991 doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 31 juillet 2007**.

Il est à noter que l'attestation de Recensement et le Certificat de Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique

🌀 RAPPEL DES DATES DES PROCHAINES ELECTIONS

→ Elections présidentielles

🗳 Dimanche 22 avril 2007 (1^{er} tour)

🗳 Dimanche 6 mai 2007 (2^{ème} tour)

→ Elections législatives

🗳 Dimanche 10 juin 2007 (1^{er} tour)

🗳 Dimanche 17 juin 2007 (2^{ème} tour)



🌀 HOMMAGE A GEORGES CABOT

Le samedi 9 juin 2007 à 11 h 45, le nom « Espace sportif et associatif Georges CABOT » sera attribué à l'ensemble de la Salle de Sports, des stades et du nouvel espace associatif situés Place de la Grèze, lors d'une cérémonie à la mémoire de Georges CABOT.

🌀 ESPACE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire a invité le Conseil à visiter les locaux du nouvel Espace associatif le samedi 6 janvier 2007.

Tous ont reconnu la réussite et la qualité de ce bâtiment, à la fois spacieux, fonctionnel et lumineux, situé de plus dans un joli cadre naturel de verdure.

🌀 CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS OU ECOLE DES METIERS

→ **Le restaurant d'application** du nouveau Centre de Formation d'Apprentis ou Ecole des métiers, situé Route des Templiers à Cunac, est ouvert au public tous les jours à midi, du lundi au jeudi, en période scolaire et sur réservation, une semaine au préalable, au **05 63 48 43 53**.



Le tarif de 10 € comprend une entrée, un plat principal, un dessert, café et vin compris. Les repas sont préparés et servis dans les règles de l'art par les élèves et les stagiaires en formation.

→ **Salon de coiffure** : possibilité de se faire coiffer gratuitement sur réservation, une semaine au préalable, au **05 63 48 43 53**.



→ **Journée Portes ouvertes** le samedi 21 avril 2007 de 9 heures à 17 heures (route des Templiers).

🌀 HORAIRES DE LA MAIRIE POUR LES VACANCES DU MOIS D'AVRIL

Le Secrétariat sera ouvert, **du mardi 10 au vendredi 13 avril 2007** inclus, uniquement l'après-midi, de 13 h 30 à 17 h 30.

🌀 L'ILE AUX ENFANTS

Le Mardi 12 décembre 2006, les assistantes maternelles des secteurs Lescure, Arthès, St Juéry, Cambon & Cunac, se sont réunies en assemblée générale constitutive.



L'Association **L'ILE AUX ENFANTS** a vu le jour en attendant qu'un relais d'assistantes maternelles soit créé.

Cette association a pour vocation de permettre aux assistantes maternelles de se retrouver pour échanger, s'informer, organiser des activités pour les enfants qu'elles accueillent.

Cela peut être aussi l'occasion de faire intervenir des professionnels de la petite enfance.

Toutes les assistantes maternelles de ces secteurs sont les bienvenues.

Pour tout renseignement, contacter Mme GAUJAL le lundi au 05 63 46 28 71.



➤ ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Le jeudi 3 mai 2007 à 20 h 45, une réunion publique sera organisée par la C2A et la municipalité pour présenter le service et l'organisation des opérations de contrôle des installations individuelles.

➤ 😊 CIVISME 😊

☞ Après les travaux de nettoyage et débroussaillage réalisés par le chantier d'insertion « *Environnement* » (régie de quartier de Lapanouse-Saint-Martin-Jarlard) le long du ruisseau de la Pontésié, route de Saint-Juéry, il faut remarquer le respect de la propreté du lieu.

➤ ☹ INCIVISME ☹

- ☞ deux réverbères brisés (Salle de Sports, Place du Mail) ;
- ☞ arrachage des protections extérieures des fenêtres (Eglise) ;
- ☞ pare-brise de camionnette brisé à coups de pierres (Place du Mail) ;
- ☞ vol d'une guirlande électrique de Noël, boules de sapins cassées (extérieur de la Salle des Fêtes) ;
- ☞ mégots dans la Salle des Fêtes (constaté tout le mois de février) ;

➤ COLLECTE DE VÊTEMENTS – CHAUSSURES PAR LE RELAIS 81

Depuis 4 ans, un conteneur du RELAIS 81 pour la collecte de vêtements, chaussures, cuirs, linge de maison, est installé sur le parking, Place de la Grèze, en face de l'entrée de l'école. Les objets doivent être propres et mis dans des sacs en plastiques. Triés, recyclés et valorisés, ils permettent de créer des emplois (30 en Midi-Pyrénées).



Le RELAIS 81 est une entreprise d'insertion à but socio-économique créée il y a 20 ans par Emmaüs Artois et a déjà permis la création de 900 emplois réservés à des personnes en grande difficulté (chômeurs longue durée, RMIste, personnes sans formation ou exclues). Ce service de collecte est entièrement gratuit pour les habitants de la commune.

En 2006, le Relais 81 a relevé 2 660 kilos à Cunac. Merci à tous ceux qui y ont contribué par leurs gestes utiles.

➤ DISTRIBUTION DE RATICIDE

Comme chaque année, en cas de besoin, il est possible de venir retirer gratuitement du raticide à la Mairie (sachets de 100 g).

➤ COURS D'EAU : DROITS ET OBLIGATIONS DES RIVERAINS

D'après l'article L. 215-14 du Code de l'Environnement, ce sont les riverains qui doivent régulièrement entretenir les ruisseaux se trouvant sur leur terrain.

➔ Droit de propriété sur le lit du cours d'eau

Si les 2 rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne tracée au milieu du cours d'eau.

➔ Droit d'extraction

Les riverains peuvent utiliser la vase, le sable, le gravier et les pierres, à condition de ne pas modifier le régime du cours d'eau.

➔ Droit d'usage

L'eau appartient à tout le monde. Chaque riverain peut en faire usage, à condition de ne pas assécher le cours d'eau.

➔ Obligation de protection des berges

contre l'érosion et les inondations.

➔ Obligation de curage

Les riverains sont tenus de procéder à un curage régulier du lit du cours d'eau pour le débarrasser de ce qui peut entraver la libre circulation des eaux.

➔ Obligation d'entretien des rives

Lors de cet entretien, il faudra :

- ☞ éviter d'utiliser des produits chimiques, du type herbicides ou retardateurs de croissance, causes de pollutions et d'atteintes au milieu naturel
- ☞ conserver le plus possible l'état du lit du ruisseau,
- ☞ préserver les arbres et arbustes du bord des eaux (ripisylve),

Les riverains doivent :

- ☞ élaguer les branches basses susceptibles de bloquer ce qui s'écoule dans le ruisseau et créer des embâcles (accumulation de bois morts),
- ☞ débroussailler (ronces, lianes, herbes...),
 - ⊗ dans le lit même du cours d'eau,
 - ⊗ sur le tiers inférieur des berges,
 - ⊗ aux endroits où le lit est recouvert de végétation, afin que le cours d'eau conserve sa capacité hydraulique.

➔ Obligation de respect de la biodiversité

La végétation du bord des eaux (ripisylve) sert d'habitat à de nombreuses espèces terrestres (oiseaux, mammifères, amphibiens) et aquatiques. Outre sa fonction paysagère, elle participe également à l'élimination des pollutions d'origine agricole (nitrates) et à l'amélioration de la qualité des eaux des rivières.

C'est pourquoi, les riverains doivent respecter la diversité de la faune et de la flore des bords des cours d'eau.

➔ Paroisse Saint-Jacques de Cunac

Les offices de la semaine Sainte auront lieu à l'église de Cunac :

- Dimanche des Rameaux : 1^{er} avril, messe à 10h45
- Vendredi Saint : 6 avril, chemin de Croix à 15h00
- Dimanche de Pâques : 8 avril, messe à 10h45

La veillée pascale aura lieu samedi 7 avril à 21h00 à l'église de La Madeleine.

Une réunion organisée par le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) à l'intention de ceux qui souhaitent réfléchir sur le développement des peuples, se tiendra le vendredi 30 mars à 18h30 à la chapelle Notre-Dame à Saint-Juéry.

UN PEU D'HISTOIRE

FETES DU CENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE



Extrait du registre des délibérations municipales de Cunac : *session extraordinaire du 2 mai 1889*

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le deux mai, le conseil municipal de la commune de Cunac, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en session extraordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Barrau Henri maire.

Présents les membres soussignés.

Monsieur le Président donne lecture au conseil municipal de la lettre circulaire de M. le Préfet en date du 23 avril dernier relative aux fêtes du centenaire de 1789, et l'invite à voter les ressources nécessaires pour célébrer dignement cette fête.

Le Conseil municipal,

Désirant, dans une pensée commune de commémoration et de concorde républicaine, s'unir au Gouvernement, aux Représentants de la France, à M. Le Président de la République qui, le 5 mai à Versailles, adresseront la parole au pays pour fêter la plus grande journée de notre histoire, la réunion des Etats Généraux de 1789.

Pénétré des sentiments de reconnaissance que tout cœur français doit éprouver pour cette date mémorable qui rappelle de si glorieux souvenirs ; pour cette grande génération qui a inauguré, il y a un siècle, l'ère de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité ; pour ces hommes illustres, pour ces vaillants patriotes d'élite qui ont consacré l'égalité des droits, aboli les privilèges et porté le coup suprême à la féodalité et au pouvoir absolu,

Soucieux de grouper tous les habitants de la commune pour donner aux diverses manifestations du sentiment national, tout l'éclat désirable et pour ramener les esprits et les cœurs vers ces grands événements qui, sur les ruines de l'Ancien Régime, ont reconstitué la Patrie française,

A l'unanimité délibère :

1) Il sera ouvert au budget additionnel de 1889 un crédit de quinze francs destiné à célébrer les Fêtes du centenaire.

2) Le drapeau national flottera le 5 mai sur les édifices publics qui seront pavoisés et illuminés en souvenir du grand anniversaire que va célébrer la France entière.



Prise de la Bastille le 14 juillet 1789

- 3) La présente délibération sera transcrite en placard et affichée dans la salle des délibérations.
- 4) M. le Maire est invité à prendre telles mesures qu'il jugera nécessaires pour donner à ce grand jour un souvenir durable.
- 5) Le Conseil municipal exprime en outre le vif regret que les finances de la commune ne permettent pas de voter une somme plus considérable pour célébrer plus dignement cette fête.
Ainsi délibéré à Cunac, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé tous les membres présents.



MANIFESTATIONS : AVRIL À FIN JUIN 2007

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Dimanche 1 ^{er} avril 2007 à 11 h 30	Cérémonie du 19 mars 1962	Monument aux morts	FNACA, Municipalité
Samedi 21 avril 2007 de 9 h à 17 h	Journée Portes ouvertes	CFA Route des Templiers	Centre de Formation d'Apprentis
Samedi 21 avril et 28 avril à 20 h 30	Théâtre	Salle des Fêtes	Foyer Laïque d'Education Permanente
Mardi 24 avril à 12 h 00	Repas	Salle des Fêtes	Association des Retraités et des Personnes Agées Saint Juéry-Cunac (ARPA)
Dimanche 29 avril	Marché de printemps	Place du Mail /ou/ devant la salle des fêtes et ancien terrain de foot	Comité d'Animation de Cunac
Jeudi 3 mai à 20h 45	Réunion publique	Espace associatif (Place de la Grèze)	Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) C2A et la Municipalité
Samedi 5 et 12 mai à 20 h 30	Théâtre	Salle des Fêtes	Foyer Laïque d'Education Permanente
Mardi 8 mai à 11 h 30	Cérémonie du 8 mai 1945	Monument aux morts	Le Maire et le Conseil municipal
Juin 2007	Aubade préparatrice aux fêtes du village	Village de Cunac	Comité d'Animation de Cunac
Samedi 2 juin à 16h 00	Gala de danse	Salle des Fêtes	Union Sportive Cunacoise (USC Section danse)
Samedi 9 juin à 11 h 45	Hommage à Georges CABOT	Place de la Grèze	Le Maire et le Conseil municipal
Vendredi 15 juin à 17h 00	Fête de l'Ecole	Salle des Fêtes	Ecole publique de Cunac et APE
Dimanche 17 juin 8h00 à 18h00	Tournoi de Foot	Stade	Union Sportive Cunacoise (USC section foot)
Samedi 23 et de dimanche 24 juin	Fête du village	Village de Cunac	Comité d'Animation de Cunac
Mardi 26 juin 2007 à 12 h 30	Repas dansant	Salle des Fêtes	Association des Retraités et des Personnes Agées Saint Juéry-Cunac (ARPA)

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX (séance A 20 H 30)

Mercredi 28 mars 2007

Mercredi 25 avril 2007

Mercredi 23 mai 2007

Mercredi 27 juin 2007

Publication trimestrielle de la Commune de Cunac

10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93 – E-Mail : mairie.cunac@cunac.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude de Lapanouse

Rédaction et mise en page: Commission Relations Publiques et Communication

Impression : Mairie de Cunac – mars 2007

Tirage : 500 exemplaires

